

Intermédiation locative

Département du Maine-et-Loire

Marie-Laure CLOAREC
Géraldine GUYON

Direction de l'Habitat et du Logement
CS 94104 – 49 941 ANGERS Cedex 02

Tel : 02 41 18 80 67

ml.cloarec@maine-et-loire.fr

g.guyon@maine-et-loire.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Complémentaire de l'offre locative sociale publique, le parc privé constitue un maillon essentiel du parcours résidentiel des ménages notamment au sein du parc à loyer maîtrisé encore insuffisant sur le département du Maine et Loire.

Considérant la politique de l'Etat en matière de logement social, définie par la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, et son décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées et le concours de collectivités territoriales ou de l'état en matière de politique de logement social et de services sociaux d'aide au logement social le Département a souhaité développer un partenariat avec l'association SOLIHA Pays de la Loire agréée en matière d'intermédiation locative.

Ce partenariat a pris effet sous la forme d'une convention d'une durée de 3 ans (2021-2023) et prolongée jusqu'au 31 décembre 2024, confiant à SOLIHA le développement d'une offre locative attractive.

LES MISSIONS

L'association s'engage, à développer l'intermédiation locative sociale et le conventionnement ANAH sur le territoire relevant de la délégation octroyée au Département du Maine-et-Loire (territoire départemental hors Angers Loire Métropole), de logements privés réhabilités ou logements privés vacants ou disponibles à la location, en incitant les bailleurs privés à « louer responsable » par le biais d'une agence immobilière sociale agréée.

Cette offre locative privée devra s'appuyer sur des logements conventionnés Anah permettant une maîtrise du niveau de loyers fixés annuellement par le Programme d'action territorial.

Les logements faisant l'objet d'une intermédiation devront respecter les critères de décence et permettre également au locataire une maîtrise des charges notamment énergétiques avec un niveau de performance d'un niveau D.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département du Maine-et-Loire, prioritairement dans les centres bourgs pour faciliter l'accès aux services.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

SOLIHA Pays de la Loire

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

17 920 €